

COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA RÉUNION
DU COMITÉ SYNDICAL
DU SYDELON DU 9 MARS 2022
À 19H00

À la Communauté de communes de Cattenom et environs
(2 avenue du Général de Gaulle à Cattenom)

LE COMITÉ SYNDICAL,
réuni sous la Présidence de M. Michel PAQUET

Membres élus : 20

En activité : 20

Membres présents : 15

Membres ayant donné procuration : 3

Membres absents excusés : 2

L'an deux-mille-vingt-deux le neuf mars à dix-neuf heures, les délégués des structures membres du comité syndical du Syndicat mixte de transport et de traitement des déchets ménagers de Lorraine Nord (SYDELON), à savoir la communauté d'agglomération Portes de France Thionville, la communauté d'agglomération du Val de Fensch, la communauté de communes de Cattenom et environs et la communauté de communes Bouzonvillois Trois Frontières, dûment élus par leurs conseils respectifs se sont réunis, sous la présidence du Président, Michel PAQUET, à la communauté de communes de Cattenom et environs (2 avenue du Général de Gaulle à Cattenom), sur convocation qui leur a été adressée par Michel PAQUET, Président, le trois mars, conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales.

La séance a débuté à 19h05.

Étaient présents :

COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION
PORTES DE FRANCE
THONVILLE

: Mme RENAUX Patricia, M. LOUIS Jean-Charles, M. SCHULTZ Laurent (il a suppléé M. MELEO Guy) et M. ZIEGLER Damien, Mme BUHAJEZUK Christelle, M. LUCCHINI Marc et M. DE LAZZER Xavier

COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION
DU VAL DE FENSCH

: Mme REBSTOCK-PINNA Alexandra, M. MEDVES Jean-François, M. CORAZZA Hervé, M. STEICHEN Christian et M. ANTOINE Marc

COMMUNAUTÉ
DE COMMUNES DE
CATTENOM ET ENVIRONS

: M. PAQUET Michel et Mme DUTTA GUPTA Marie-Marthe

COMMUNAUTÉ
DE COMMUNES
BOUZONVILLOIS
TROIS FRONTIÈRES

: M. TINNES Jean-Paul

Étaient absents (avec procuration) :

COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION
PORTES DE FRANCE
THONVILLE

: Mme VACCA Agnès a donné procuration à M. LUCCHINI Marc

COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION
DU VAL DE FENSCH

: M. JURCZAK Serge a donné procuration à M. CORAZZA Hervé

COMMUNAUTÉ
DE COMMUNES DE
CATTENOM ET ENVIRONS : M. FADI Hassan a donné procuration à Mme DUTTA GUPTA Marie-Marthe

Étaient absents excusés :

COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION
DU VAL DE FENSCH : Mme FRIEDMANN Laurène

COMMUNAUTÉ
DE COMMUNES
BOUZONVILLOIS
TROIS FRONTIÈRES : M. GLODEN Roland

Suppléant présent dont le vote ne peut pas être comptabilisé

COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION
DU VAL DE FENSCH : M. FOSSO Antoine

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales le secrétaire de séance désigné est M. SCHULTZ Laurent (communauté d'agglomération Portes de France Thionville).

Affiché au siège du SYDELON le : **21 MARS 2022**

ORDRE DU JOUR

Désignation d'un secrétaire de séance.

Délibération n°2022-04 : Adoption du procès-verbal du comité syndical du SYDELON du 2 février 2022

Décision du Président

Délibération n°2022-05 : Rapport sur les orientations budgétaires

Divers

Délibération n°2022-04

Objet : Adoption du procès-verbal du comité syndical du SYDELON du 2 février 2022

Le comité syndical :

- adopte le procès-verbal du comité syndical du SYDELON du 2 février 2022.

Décision du Président

Le Président informe le comité syndical des décisions qu'il a prises en 2022 conformément à la délégation d'attributions qui lui a été accordée par délibération du comité syndical :

Décision n°2022-01

le 13 janvier 2022

DÉCIDE : d'accepter la proposition financière de la société JVS-Mairistem.

Les crédits sont inscrits au budget.

Délibération n°2022-05

Objet : Rapport sur les orientations budgétaires

Le comité syndical :

- **vote et prend acte** de la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire pour 2022, conformément à l'article L. 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.
- **approuve** en conséquence la présente délibération.

Divers

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 20h36.

Le secrétaire de séance

Laurent SCHULTZ



Yutz, le 18 MARS 2022

Le Président

MICHEL BAQUEFI